

Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences principales entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Société Mutuel Assurances SA Assurance pour frais de traitement hospitalier (HGAMCV)	Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA Assurance en cas d'hospitalisation (HCGA01)
Votre couverture actuelle	Nouvelle couverture proposée

Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle d'au maximum Fr. 6000.–

Assurance pour frais de traitement hospitalier (HGAMCV)	Assurance en cas d'hospitalisation HCGA01 (division commune)
L'assurance HGAMCV couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance. Traitement psychiatrique Le montant est réduit de moitié en cas de traitement psychiatrique. Hospitalisation à l'étranger (urgence) Sans limitation de durée	L'assurance HCGA01 niveau 1 couvre les frais d'hospitalisation en division commune dans un établissement hospitalier suisse. Traitement psychiatrique Après 60 jours d'hospitalisation, au cours d'une année civile, les prestations ne sont plus versées. Hospitalisation à l'étranger (urgence) Couverture de 60 jours par année civile au maximum L'assureur alloue Fr. 500.–/jour.

Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle de Fr. 12000.–

Assurance pour frais de traitement hospitalier (HGAMCV)	Assurance en cas d'hospitalisation HCGA01 (division semi-privée)
L'assurance HGAMCV couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance. Traitement psychiatrique Le montant est réduit de moitié en cas de traitement psychiatrique. Hospitalisation à l'étranger (urgence) Sans limitation de durée	L'assurance HCGA01 niveau 2 couvre les frais d'hospitalisation en division semi-privée dans un établissement hospitalier suisse au maximum pendant 90 jours par année civile. Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques - La durée des prestations servies à l'étranger ou dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours. - A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 1000.–/jour.

**Assurance pour frais de traitement hospitalier
(HGAMCV)**

L'assurance HGAMCV couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.

Traitement psychiatrique

Le montant est réduit de moitié en cas de traitement psychiatrique.

Hospitalisation à l'étranger (urgence)

Sans limitation de durée

**Assurance en cas d'hospitalisation HCGA01
(divisionprivée)**

L'assurance HCGA01 niveau 3 couvre les frais d'hospitalisation en division privée dans un établissement hospitalier suisse au maximum pendant 90 jours par année civile.

Hospitalisation à l'étranger (urgence) ou en établissement pour soins psychiatriques

- La durée des prestations servies à l'étranger ou dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours.

- A l'étranger, l'assureur alloue Fr. 1500.–/jour